

<p>Département de la Moselle</p> <p>Arrondissement de Metz-Campagne</p> <p>Nombre de Conseillers élus : 15</p> <p>Conseillers en fonction : 15</p> <p>Conseillers présents : 9</p> <p>Procurations : 4</p> <p>Date de la convocation : 06.04.2022</p>	<p>COMMUNE DE GRAVELOTTE</p> <p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du mardi 12 avril 2022</p> <p>Sous la présidence de Monsieur TORLOTING Michel, Maire.</p> <p><u>Membres présents</u> : TORLOTING Michel - BRIOUX Dominique - SIMON Denis - DONVAL Denis – CLEVER Nathalie – GRANDPIERRE Marie-France MULLER Hervé – PIERRE Sébastien – SCHURCH Christophe</p> <p><u>Procurations</u> : SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle a donné procuration à DONVAL Denis – DAUBENFELD Nadine a donné procuration à BRIOUX Dominique – GAILLOT Emilie a donné procuration à CLEVER Nathalie – LOUIS Aurélie a donné procuration à SIMON Denis</p> <p><u>Absents excusés</u> : APPERT Ségolène – POTIER Christophe</p>
--	--

Délibération 11/2022

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT D'INITIATIVE VAL DE METZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'association intercommunale dénommée «Syndicat d'Initiative du Val de Metz» créée et inscrite au Registre des Associations en date du 21 juillet 1956 et comporte 21 communes adhérentes dont **GRAVELOTTE**.

VU La décision de la mairie d'Ars-Sur-Moselle, siège du Syndicat d'Initiative de procéder à la dissolution du Syndicat d'Initiative, au cours du 3ème trimestre de cette année,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- De nommer Monsieur Michel TORLOTING, Maire, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution.



Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 27/04/2022
Le Maire,

Michel TORLOTING